



## **INFORMATION**

# **Demande d'état de catastrophe naturelle**

## **“Inondation- Ruissellement du 12 juin 2020”**

Suite aux événements climatiques de ce vendredi 12 juin et à leurs conséquences sur les habitations et infrastructures, la Ville a ouvert un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les personnes sinistrées sont invitées à déposer le plus rapidement possible auprès des services Municipaux un dossier composé :

- d'une lettre sollicitant le classement de la commune en état de catastrophe naturelle
- d'un état des désordres apparus sur leur habitation
- de photographies.

Par ailleurs, elles peuvent dès à présent déclarer le sinistre auprès de leur assureur.